

Plan Local d'Urbanisme
de
Fougères

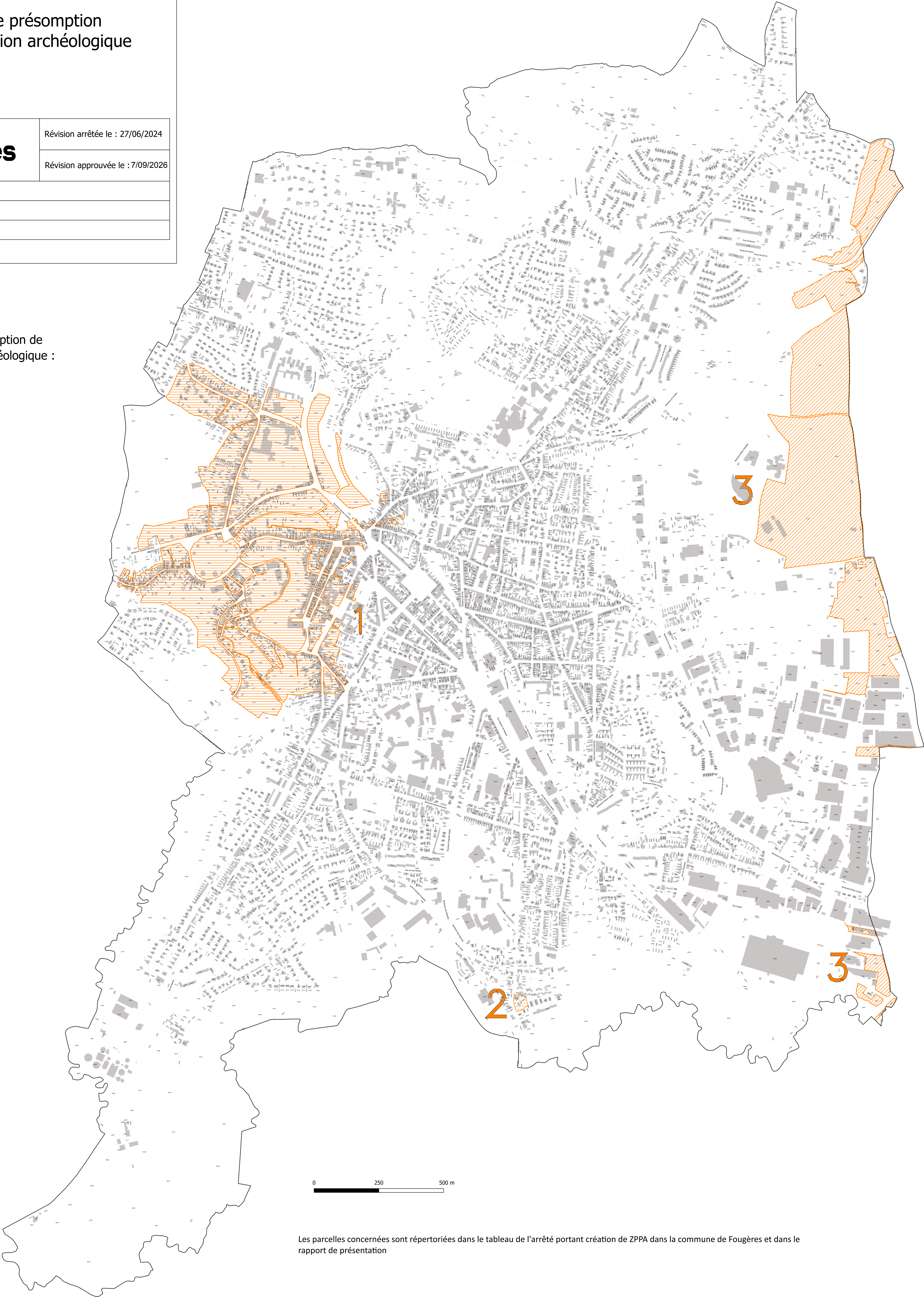
Zones de présomption
de prescription archéologique

	Révision arrêtée le : 27/06/2024
	Révision approuvée le : 7/09/2026

Echelle : 1/5000°

Zones de présomption de
prescription archéologique :

-  1
-  2
-  3



Les parcelles concernées sont répertoriées dans le tableau de l'arrêté portant création de ZPPA dans la commune de Fougères et dans le rapport de présentation